

## **DECISION n° 2023-009**

## Portant sur la signature du contrat n° 2023-002: « Contrat de maintenance ZEN autolaveuse » avec la Société KARCHER Pour un montant annuel de 1 343.00 € HT soit 1 611.60 € TTC

Le Maire de la Commune de Lambesc.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22, L.2122-23;

VU le Code de la Commande Publique ;

**VU** la délibération n° 2022-017 du 23 février 2022 portant délégation à Monsieur le Maire de certaines attributions du Conseil Municipal en application de l'article L.2122-22 du CGCT ;

VU l'avis favorable émis par le service juridique de la collectivité en date du 13 Janvier 2023 ;

**CONSIDERANT** la nécessité pour la Commune de signer le contrat n° 2023-002 : « Contrat de maintenance ZEN autolaveuse » avec la Société KARCHER

## DECIDE

En exécution des pouvoirs susvisés,

<u>Article 1</u>.- De conclure le contrat n° 2023-002 : « Contrat de maintenance ZEN autolaveuse » avec la Société KARCHER sise 5 Avenue des Coquelicots – ZA des Petits Carreaux – 94865 BONNEUIL SUR MARNE Le contrat est conclu pour une durée de 1 an.

Il a pris effet le 01 Février 2023 et se terminera le 31 Janvier 2024.

## Article 2.- Le montant du contrat s'élève à :

- 1 343.00 € HT/an soit 1 611.60 € TTC/an

<u>Article 3.-</u> La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le requérant peut former son recours soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet <u>www.telerecours.fr</u>. Dans ce délai, il peut être présenté un recours administratif auprès de la commune, prorogeant le délai de recours contentieux.

<u>Article 4</u>.- La Direction Générale des Services de la ville de Lambesc est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à

- -Monsieur le Sous-Préfet
- -Monsieur le Receveur Municipal

Fait à Lambesc, le 13 Janvier 2023

Bernard RAMOND Maire de Lambesc

Conseiller métropolitain de la Métropole Aix-Marseille-Provence

REPUBLIQUE FRANÇAISE